

DELEGATION PROVINCIALE  
DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE  
DU MBAM ET KIM

SERVICE DEPARTEMENTAL DU  
CADASTRE

NTUI, le

N° 0017 /AMS/MINUH/DPC/DDMK/SDC

## ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Reperage      Situation de la concession :      UFA 08 009  
Département du Mbam et Kim  
Arrondissement de Yoko

Carte de référence :      1/200.000è ISH YOKO  
Feuille NB-33-VII

### DEFINITION DES LIMITES DE LA CONCESSION

*Le point de repère R se trouve à la traversée de la rivière Tomnan sur la route Ngouetou-Ngandou. Du point R, suivre la rivière Tomnan en amont sur 3 Km pour atteindre le point A de base, situé à la confluence de cette rivière avec un cours d'eau non dénommé.*

#### Au sud :

*- Du point A, suivre la rivière Tomnan en amont sur une distance de 4,435 Km pour retrouver le point B ;*

*- Du point B, suivre la droite de gisement 261 degrés sur une distance de 4,061 Km pour retrouver le point C ;*

#### A l'Ouest :

*- Du point C, suivre la droite de gisement 360 degrés sur une distance de 28,56 Km pour retrouver le point D ;*

#### Au Nord :

*- Du point D, suivre la droite de gisement 76 degrés sur une distance de 4,264 Km pour retrouver le point E ;*

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL  
DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT  
DU MBAM ET KIM



*Paulin Njan Chen*

- Du point E, suivre la droite de gisement 130 degrés sur une distance de 2,366 Km pour retrouver le point F ;

- Du point F, suivre la droite de gisement 96 degrés sur une distance de 5,224 Km pour retrouver le point G ;

- Du point G, suivre la droite de gisement 79 degrés sur une distance de 6,095 Km pour retrouver le point H ;

- Du point H, suivre la droite de gisement 100 degrés sur une distance de 4,194 Km pour retrouver le point I ;

### A l'Est :

- Du point I, suivre la droite de gisement 162 degrés sur une distance de 3,164 Km pour retrouver le point J ;

- Du point J, suivre la droite de gisement 170 degrés sur une distance de 3,116 Km pour retrouver le point K, situé sur un cours d'eau non dénommé, affluent de la rivière Foufouing ;

- Du point K, suivre cet affluent en aval jusqu'à sa confluence avec Foufouing, d'où le point L ;

- Du point L, suivre la droite de gisement 199 degrés sur une distance de 4,446 Km pour retrouver le point M, situé sur un affluent non dénommé de Mbimbim ;

- Du point M, suivre cet affluent en aval jusqu'à sa confluence avec Mbimbim, puis Mbimbim en amont sur 2,4 Km pour retrouver le point N ;

- Du point N, suivre la droite de gisement 230 degrés sur une distance de 1,711 Km pour retrouver le point O, situé sur un affluent de la rivière Metshion ;

- Du point O, suivre cet affluent en aval jusqu'à sa confluence avec Metshion, d'où le point P ;

- Du point P, suivre la droite de gisement 205 degrés sur une distance de 7,771 Km pour retrouver le point Q ;

- Du point Q, suivre la droite de gisement 210 degrés sur une distance de 3,108 Km pour rejoindre le point A dit de base.

La zone ainsi circonscrite et évaluée au Logiciel MAP INFO 5.1 couvre une superficie de 49 640 (quarante neuf mille six cent quarante) hectares.

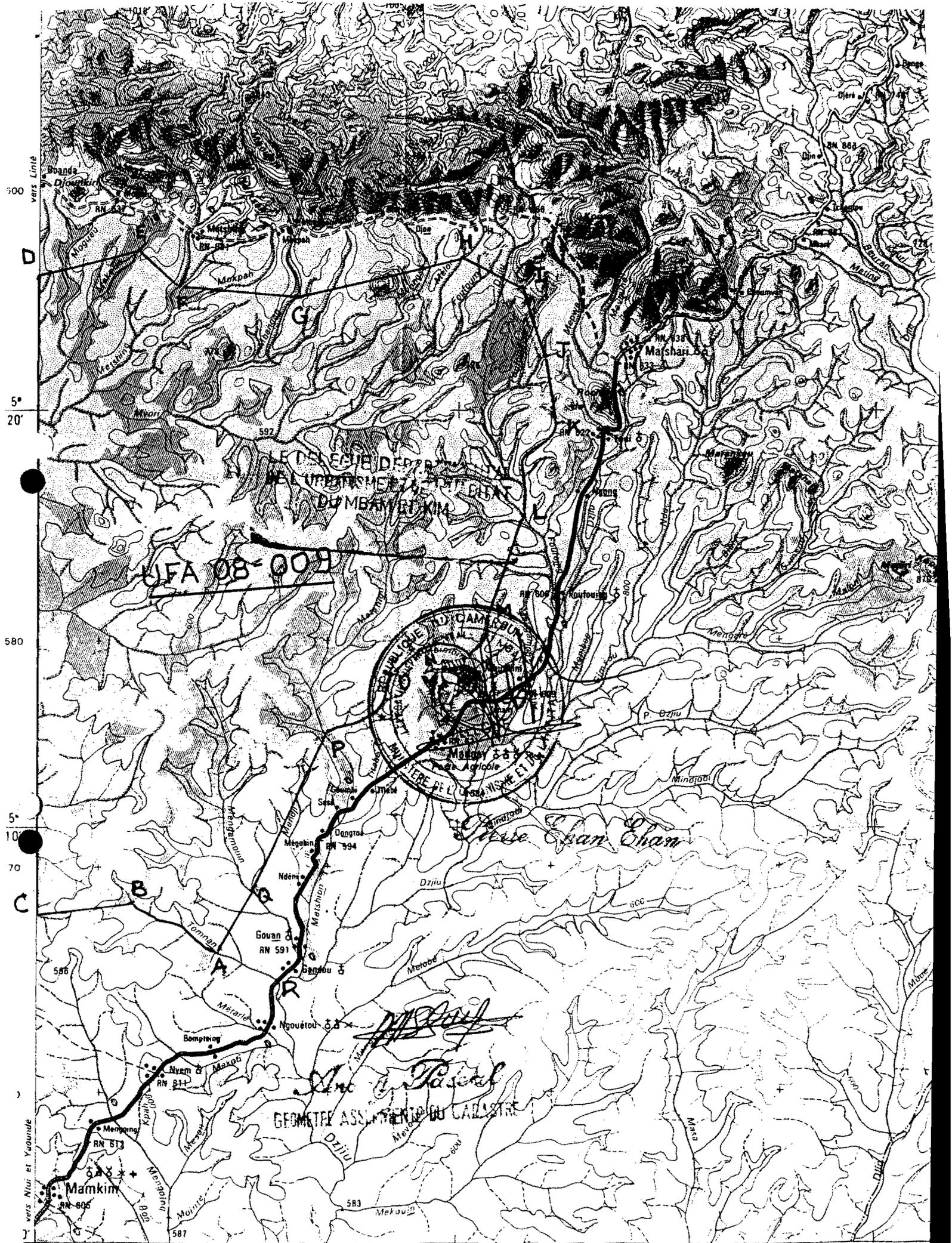
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.



LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT DU MBAMBEKIM

**NB :** Cette définition de concession n'est valable que si elle est juxtaposée à une carte qui porte notre timbre officiel

Pierre Eban Eban



900  
5°  
20'  
580  
5°  
10'  
70  
586  
587  
583  
170  
180  
190  
200  
210

LETS ECHE DEPT  
DEPARTEMENT DE DUMBA ET KIM  
UFA 08-008



*M. P. P.*  
*M. P. P.*  
GEOMETRE ASSERMENTE DU CADASTRE

12° 00' 170 12° 10' 180 12° 20' 190 200 210